

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

Affiliés > h Comité Syndical	En exercice	Ont pris part à la Délibération
------------------------------------	-------------	---------------------------------------

37	37	19
----	----	----

Séance du 29 février 2008

Date de la convocation

15/02/08

Date d'affichage

15/02/08

Objet de la Délibération

Exposition et animation sur les
enjeux paysagers

L'an deux mille huit

Et le vingt neuf

à onze heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FALIP

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **M.BOUBIS** (CdC Lirou-Canal), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **D.CALMETTE** (CdC Orb-Jaur), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **A.CLAVERIA** (Bédarieux), **JL.FALIP** (Conseil Général), **C.FRANCES** (CdC Saint-Chinian), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **J.HUC** (CdC Coteaux-Châteaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **Rémy PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **G.SENEGAS** (CdC Saint-Chinian), **R.TASSIS** (Commune Poujol/Orb), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères),

SOUS PREFECTURE
REÇU LE

10 MARS 2008

SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 06/03/08

et publication ou notification

du 06/03/08

Objet : Exposition et animation sur les enjeux paysagers

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a engagé en 2007 une étude paysagère afin d'anticiper, de projeter et d'accompagner l'évolution du paysage par une prise en compte des préoccupations environnementales et paysagères dans les aménagements et activités sectorielles, en particulier économiques, urbanistiques, touristiques, agricoles....

La réalisation de cette étude a abouti à l'élaboration d'un diagnostic paysager et la définition d'un programme d'action, dont la mise en œuvre doit être portée, diffusée, relayée à tous les niveaux et par tous les acteurs concernés, aux fins de compréhension et d'appropriation du projet paysager.

Eduquer, sensibiliser, former l'ensemble de ces acteurs "pratiquant" le territoire à ces enjeux et préoccupations paysagères est donc une priorité incontournable, d'où la nécessité de mettre en œuvre un programme de sensibilisation et d'information sur le territoire.

Dans ce contexte, l'action de sensibilisation proposée porte sur :

- la réalisation d'une exposition pédagogique itinérante : la diffusion auprès du public doit être large et attractive ;
- l'organisation de conférences et débats, menés parallèlement à la présentation de l'exposition ;
- la communication autour de ces réalisations ;
- la réalisation d'un "guide de préconisations paysagères pour accompagner les projets d'aménagement sur le territoire", à partir des éléments fournis par l'étude paysagère ;
- l'organisation d'un concours de photographies amateurs dédiées aux paysages du Pays, en partenariat avec les associations du territoire ; ce concours accompagne le projet de chorales et harmonies du Pays dont le thème 2008 est consacré, en partie, aux paysages ;
- la création d'outils pour la mise en place d'un projet pédagogique lié aux paysages (scolaires).

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 55.000 € pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Général de l'Hérault..... 22 000 €
- Conseil Régional Languedoc Roussillon 16 500 €
- Etat5 500 €

l'autofinancement du Syndicat Mixte étant de 11.000 €.

Monsieur Jean-Luc Falip demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette opération par le Syndicat Mixte, sur le plan de financement proposé et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette opération par le Syndicat Mixte, sur le plan de financement proposé et l'autorise à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 29 février 2008.

